

*Introduction*

***LA PROPRIÉTÉ, AXE ESSENTIEL  
DES ÉVOLUTIONS IDÉOLOGIQUES RÉCENTES***

---

Sylvette DENÈFLE

La propriété privée, droit essentiel des constitutions républicaines françaises, prouve l'égalité possible entre les hommes, assure la liberté à laquelle tout un chacun aspire, fonde la dynamique économique capitaliste et structure profondément les territoires. Elle est au centre du modèle démocratique occidental en légitimant les actions de l'État à travers des gouvernances établissant les rapports légaux entre les collectivités et les individus, voire entre les êtres humains et le monde. Les droits de propriété reflètent, en effet, les formes de gouvernement et les modes de vie. De sa forme domaniale et strictement liée au *pater familias* du droit romain à son exercice très étroitement personnel actuel, la propriété est passée par des aménagements complexes et multiples qui, cependant, se sont fondus dans des formes sociales peu nombreuses. Dans la société antique de droit inégalitaire, la possession domaniale exprime la puissance des citoyens romains, hommes, libres, héritiers légitimes par la naissance de ces pouvoirs face à tous les autres êtres humains de condition inférieure. Puis la propriété a, durant le millénaire féodal, exprimé les formes du travail et des pouvoirs de ces temps. Les trois ordres des sociétés d'Ancien Régime n'ont certainement pas détenu d'une façon constante les pouvoirs liés à la propriété car les aménagements sociaux de la propriété ont ciselé les rapports les liant entre eux durant ces siècles. Mais l'on voit clairement que les droits inégalitaires d'accès et de possession des biens, et notamment de la terre, ont perduré jusqu'à devenir insupportables aux hommes du XVIII<sup>e</sup> siècle, à tel point que la question de la propriété accessible à tous a synthétisé la lutte contre les privilèges pour être retenue par la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen comme l'expression de l'égalité républicaine.

Cette propriété à laquelle tous peuvent accéder en droit, qui sacralise la liberté de chacun et fonde la citoyenneté s'est imposée depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours à travers des régimes différents mais sous une forme de principe constitutionnel qui est resté le même. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 qui pose dans son article 17 que « La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé » est reprise pratiquement dans les mêmes termes par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 qui dans son article 17 également énonce que « toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété et que nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété ».

Or ce droit absolu de propriété qui est placé au fondement des régimes démocratiques se construit, dans le droit français, à partir de 1804 comme le droit d'user, de profiter et de disposer d'une chose de manière absolue conformément aux lois en vigueur. Et cette spécificité de la propriété, même si ses formes varient selon la loi, demeure le socle même de nos références sociales et politiques. On peut dire que les différents régimes politiques qui ont dirigé notre pays se sont opposés sur quelques grands principes de justice mais qu'ils ont tous conçu la propriété comme l'un des axes majeurs des rapports sociaux. Car, alors que les juristes et les historiens du droit montrent la diversité des aménagements qu'a connus le droit de la propriété, il est tout à fait manifeste qu'il est resté jusqu'à aujourd'hui l'un des fondements essentiels (certains disent sacré) de notre république et de notre système économique et social.

De ce fait, il peut paraître étrange que l'on propose de réfléchir à des formes alternatives de propriété, comme le fait cet ouvrage. En fait, cette question est étroitement liée aux évolutions sociétales du XXI<sup>e</sup> siècle. Après le rappel international très marqué du droit de propriété au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les sociétés occidentales ont connu un développement important qui a largement justifié de son intérêt, aussi bien dans sa dimension philosophico-politique que dans sa dimension économique. Mais précisément les difficultés qui ont suivi les Trente Glorieuses et que l'on a pris l'habitude de nommer « crises », ont affecté les modes de vie et affaibli les modèles idéologiques qui les sous-tendaient. Ces évolutions sur lesquelles nous allons revenir ont changé les façons de vivre et modifié les adhésions aux normes en vigueur. En ouvrant la porte aux remises en question de la justice sociale, de la légitimité de la représentation politique, de celle du progrès technique, etc. Les crises sociales successives ont déstabilisé la modernité libérale. On s'interroge depuis quelque trente ans sur le sens de cette déstabilisation du modèle antérieur mais il reste encore bien difficile d'envisager la cristallisation idéologique qui caractérisera la post-modernité.

Si donc, comme nous le pensons, la propriété est au cœur des démocraties libérales modernes, il nous semble pertinent d'examiner si et comment

elle évolue à cet étiage idéologique en faisant l'hypothèse que ces analyses éclaireront notre réflexion prospective.

Dans le cadre du programme de recherche « Alternatives à la propriété pour l'habitat », financé par l'Agence Nationale de la Recherche de 2010 à 2014, nous avons choisi l'exemple de la propriété du logement pour étudier des pratiques sociales émergentes bousculant, à des degrés variés, les dogmes de la propriété. De cette recherche sont issus les textes qui suivent et qui posent, dans des contextes variés actuels, la question de la remise en cause des droits de la propriété privée. La recherche ayant pris pour hypothèse l'importance de la propriété dans les évolutions des formes sociales, nous verrons comment les pratiques alternatives que nous avons étudiées reflètent des changements de société qui peuvent préfigurer des organisations sociales nouvelles, se décalant par rapport aux formes politiques que nous connaissons.

Pour éclairer notre ambitieuse perspective, il importe tout d'abord que nous précisions de quoi nous parlons lorsque nous parlons de propriété.

## **La propriété comme socle républicain du capitalisme moderne**

Ce qui fait de la propriété privée un des fondements de la République provient largement de l'héritage historique de la Révolution de 1789.

L'Ancien Régime qui, sauf cas rares, appliquait la règle du double domaine pour la propriété foncière, le domaine direct du seigneur et le domaine utile du tenancier, a développé, au fil des évolutions sociales, des modalités très complexes de servitudes, charges et autres obligations revenant au seigneur et assurant en contrepartie l'usage de la terre à celui qui la travaillait. De la position de serf à celle de propriétaire privé de la terre, c'est l'histoire de la féodalité qui conduit, par des remises en cause profondes au XVIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la réactivation de l'idée romaine d'un domaine unique assurant à son détenteur une citoyenneté et une liberté absolue. Mais il s'agit alors d'une réminiscence revisitée qui tend à effacer par des règles de rachat, voire par leur abolition, les servitudes des tenanciers pour les conduire à un droit individuel à la propriété favorisant l'usage sur la rente et faisant du tenancier un réel propriétaire. Les historiens du droit<sup>1</sup> ont montré combien les situations étaient diverses selon les périodes et les lieux pour faire tenir la coutume dans la réalité des pratiques sociales. Mais ils s'accordent largement pour souligner les imbroglios et les difficultés qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, ont conduit à l'abolition des privilèges et, notamment, à l'individualisation de la propriété. C'est le renversement de la société d'ordres qui, en rejetant les privilèges de la naissance, conduit à la Déclaration des

1. Voir par exemple, les travaux d'Édith Géraud-Llorca.

Droits de l'Homme et du Citoyen qui, par la reconnaissance de l'universalité humaine, pose l'égalité entre les hommes et la liberté qu'elle induit. La propriété est l'un des exercices essentiels de cette liberté et construit fondamentalement la citoyenneté. Comme l'écrit Alexis de Tocqueville dans ses *Souvenirs* « comme la Révolution française avait répandu la possession du sol à l'infini, la population toute entière semblait faire partie de cette vaste famille. Je n'avais rien vu de pareil, et personne n'avait rien vu de tel en France de mémoire d'homme » (De Tocqueville, 1893, p. 129).

Cependant, on trouve dans *La grande révolution 1789-1793* de Pierre Kropotkine une analyse fort intéressante qui affaiblit cette conception en montrant les compromis de la Constituante pour à la fois établir la propriété privée et maintenir les droits inégalitaires féodaux pré-existants (Kropotkine, 1909, p. 170). On voit dans ce texte combien l'assemblée qui a tenu le défi de l'abolition des privilèges a renoncé dans les lois à modifier la propriété. Kropotkine écrit : « Elle prit parti pour les propriétaires » mais on peut aussi y voir l'impossible détricotage de la coutume en la matière.

Quoi qu'il en soit, ces contradictions idéologiques reflètent de façon significative le double mouvement politique qui accompagnera jusqu'à nos jours l'histoire du droit de la propriété entre conservatisme libéral et socialisme républicain.

Tout le XIX<sup>e</sup> siècle a repensé cette origine de la propriété privée, soit par les mouvements sociaux et les changements politiques soit par des efforts de théorisation du caractère absolu de la propriété. La propriété est présentée alors comme un quasi fait de nature, en tout cas comme une nécessité universelle. Benjamin Constant exprime fort bien l'esprit de ce temps et cette légitimation de la propriété autant comme ressource égalitaire que comme fondement de la citoyenneté :

« La propriété seule rend les hommes capables de l'exercice des droits politiques [...] Sans propriété, l'espèce humaine existerait stationnaire et dans le degré le plus brut et le plus sauvage de son existence » (Constant, 1806, p. 175-177).

Tous les balancements politiques du siècle font osciller la société française d'un conservatisme favorable aux propriétaires, citoyens et rentiers, à un socialisme républicain enclin à corriger les inégalités induites par la possession de biens. Lorsque les difficultés sociales deviennent insupportables pour les plus pauvres, des mouvements révolutionnaires surgissent et sont le plus souvent réprimés violemment, comme en 1848<sup>2</sup> ou en 1871. Le

François FURET, dans *La Révolution 1814-1880*, rapporte combien le gouvernement provisoire issu de la révolte de février 1948, tout en se voulant solidaire des ouvriers, a défendu la propriété en s'opposant aux idées socialistes. Il voit dans février 1848 « 1789 à l'envers, la propriété du côté de la Contre-Révolution » (Furet, 1988, p. 246).

Les difficultés sociales qui suivirent entraînent la révolte de juin qui fut durement

parti des rentiers s'impose et les socialismes sont renvoyés vers l'utopie. Lorsque s'ouvrent des négociations sociales, l'État tend à compenser par l'aide publique les effets inégalitaires de la propriété, comme on le voit durant la III<sup>e</sup> République où l'on va jusqu'à théoriser la solidarité d'État comme nécessité sociale pour rétablir l'égalité citoyenne. Jacques Donzelot expose, à juste titre, les soutiens idéologiques à la mise en place des droits sociaux à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. À des titres divers, Émile Durkheim, Léon Bourgeois ou Charles Gide, par exemple, sont cités comme porteurs des idéaux de solidarité qui s'imposent à « l'idéal républicain [qui] se trouvait frappé d'une certaine inconsistance, face à la montée des deux grands systèmes rivaux qu'étaient le libéralisme et le marxisme » (Donzelot, 1994, p. 75). La solidarité jusqu'au solidarisme mobilise le mutualisme ou l'esprit des coopératives pour faire tenir les contradictions du libéralisme sous-tendant la propriété avec le socialisme qui en était la remise en cause. Jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, on verra se développer la lutte entre les philosophies politiques qui défendent l'individualisme libéral et celles qui défendent le socialisme autoritaire. La Révolution de 1917 et les développements du marxisme attaquaient tout à la fois les formes de l'État et les structures économiques en remettant fondamentalement en question la propriété privée, alors que les démocraties occidentales se faisaient les chantres d'une liberté dont les politiques sociales aménageaient les inégalités. Plus qu'à aucun autre moment, les droits de propriété étaient alors perçus comme des réalités idéologiques, comme « un faisceau de droits » sociaux plutôt que comme une loi de nature. Le naturalisme qui restait dominant à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle pour ce qui concernait la propriété, vacillait face aux tenants du droit comme construction sociale, sinon idéologique<sup>3</sup>.

Ce mouvement de fond qui va de la propriété privée à ce que Robert Castel appelle la propriété sociale (Castel et Haroche, 2001) parvient, à la fin de la seconde guerre mondiale, à un aboutissement dont on peut trouver l'expression dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme mais également dans la Constitution française de 1946. L'État garant de la sécurité et de la citoyenneté de l'ensemble des Français se construit comme moteur de la justice sociale et se constituera en État Providence garant de l'égalité des droits et tout particulièrement dans leur dimension socio-économique. Le second XX<sup>e</sup> siècle, dans les années des Trente Glorieuses, voit advenir une croissance économique déterminante portée par le capitalisme industriel qui ouvre au plus grand nombre l'accès à la propriété, souvent par des politiques territoriales explicitement porteuses d'un rêve de propriété généralisée à tous. La plupart des politiques publiques du logement, dans

---

réprimée car « cette insurrection du désespoir est reçue comme une menace contre la propriété » (Furet, 1988, p. 249).

3. Voir les travaux de L. DUGUIT, M. HAURIOU ou L. JOSSERAND au début du XX<sup>e</sup> siècle par exemple.

cet après-guerre où la situation de l'habitation est dramatique, tendent à engager une population salariée, souvent en ascension sociale, dans l'accès à la propriété privée. Les politiques y voient un moyen de maintenir l'ordre social mais aussi d'aménager le territoire et de favoriser le développement économique. Car, si la propriété protège de la misère, voire de l'injustice sociale, c'est par sa dimension patrimoniale et la stabilité économique qu'elle suppose.

Dans les années d'après-guerre, le travail, considéré comme la voie incontournable de l'accès aux ressources économiques, permet aux classes sociales laborieuses, à l'apogée du capitalisme industriel, de trouver dans le salariat les raisons et la légitimité de leur citoyenneté. Travail et propriété se conjuguent pour ouvrir un avenir de progrès dans les sociétés occidentales qui imposent leur modèle de développement à l'ensemble de la planète.

La propriété foncière indispensable aux sociétés rurales se recompose dans la propriété du logement dans le monde urbain. Mais en tout état de cause, elle joue le même rôle de garante de la citoyenneté qui passe par l'égalité et la solidarité sociale. La propriété de biens, et notamment de ce que l'on appelle les biens de consommation, est l'effervescence qui porte les idéologies du progrès dans les années 1960. C'est l'ambition de l'enrichissement et de la diffusion des biens accessibles à tous qui anime l'expansion industrielle du milieu du xx<sup>e</sup> siècle qui semble avoir relégué dans le passé les frilosités de la rente foncière au profit de la dynamique industrielle. Le dogme de la croissance continue s'appuie sur l'idée d'une consommation égalitaire et générale dont on ne sait imaginer la fin. Être propriétaire de biens divers, sinon de biens fonciers ou immobiliers, semble la réponse à toutes les injustices sociales. La société de ce temps, dans sa volonté de redistribution sociale par l'État, pense avoir réalisé une démocratie égalitaire sous-tendue par la généralisation de la consommation.

Cette forme économique organise la répartition des biens matériels et le droit exprime la possibilité pour tous d'y accéder. La propriété, principe essentiel d'une République démocratique, explose dans les formes de la consommation qui devient le moteur de toute la vie sociale.

Ce modèle, à son apogée au début des années 1970, va se déliter progressivement durant les cinquante années qui ont suivi.

## La propriété remise en question

Les changements sociaux importants de la fin du xx<sup>e</sup> siècle dont le début date des crises pétrolières des années 1970 recomposent les idéologies et les modes de vie des sociétés occidentales, et même plus probablement de l'ensemble de la planète, compte tenu des effets de la mondialisation. Ils ne sont pas marqués par une remise en question de la propriété, au moins jusqu'au début du xxi<sup>e</sup> siècle. Tout au contraire, ils modifient les formes

économiques, les systèmes religieux, les pouvoirs politiques en s'appuyant totalement sur un libéralisme économique triomphant qui exacerbe la propriété.

L'État Providence de l'après-guerre, aidé par le développement économique des Trente Glorieuses, a constitué une forme de réponse progressiste aux inégalités induites par la propriété. Mais ce que nous nommons maintenant « la crise » et qui est fort loin de mériter cette homogénéité de désignation, en ébranlant les certitudes idéologiques de la modernité, va faire émerger les prémices d'une remise en question de la propriété.

Les années 1970 sont des années de changements importants où la société française contemporaine émerge, au nom du progrès et de la modernité, des références d'une tradition encore marquée par le christianisme et la ruralité. La pratique religieuse s'effondre, l'ordre familial est bousculé par le féminisme, la consommation renouvelle par la technique les équipements domestiques, les mobilités se transforment par l'expansion du parc automobile. Le mouvement de Mai 68 cristallise les revendications d'une jeunesse largement scolarisée et rejette les conservatismes et les frilosités des générations précédentes. L'accompagnement du développement économique soutient des politiques d'ascension sociale qui, après avoir logé la population dans des grands ensembles de logements sociaux, incitent tous ceux qui le peuvent à devenir propriétaires de leur logement, voire d'une maison individuelle sur un petit lopin de terre. Avec le développement technique et la généralisation de la consommation apparaît la question écologique d'une utilisation raisonnée de la planète. Par l'élévation du niveau général de scolarisation et l'élection du président de la république au suffrage universel introduit par la constitution de 1958, la vie politique devient l'affaire de tous. Le vote féminin, par exemple, cesse d'être marqué par le mariage. Le capitalisme industriel arrive à son acmé. Il concerne essentiellement les hommes mais les évolutions qu'il connaît amènent progressivement les femmes vers le salariat. On peut avoir le sentiment d'une avancée sociale vers plus de richesses et plus d'égalité.

Précisément cette référence à une société industrielle, démocratique, du plein emploi constitue le socle de comparaisons sociales qui sera utilisé jusqu'à nos jours. Elle s'est construite par rapport à une ruralité traditionnelle et une bourgeoisie élitiste. Elle sera la référence pour les délitements qui suivront.

Les crises pétrolières qui rendent visibles les changements dans l'appareil économique amorceront la déstructuration de l'emploi général masculin pour faire apparaître un emploi féminin beaucoup moins protégé. La flexibilité recompose progressivement les conditions de travail. Le chômage en est la raison car, de plus en plus prégnant, il devient un levier fondamental de la dégradation des rapports sociaux. Les années 1980 sont des années de transition où le projet politique reste le rétablissement de la situation

antérieure mais où la réalité économique est déjà largement décalée. On passe du capitalisme industriel au capitalisme financier et l'arrivée des nouvelles technologies ne fera qu'accentuer ce mouvement. Ces années où la gauche unie est arrivée au pouvoir ont été vécues, dans les milieux populaires, comme un aboutissement des luttes sociales commencées d'une certaine façon après la seconde guerre mondiale. Pourtant elles ont été l'amorce d'un changement profond qui a généré un décrochage d'une partie importante des salariés vers des situations de précarité. La marque la plus sensible de cet état est le fossé qui a commencé à se creuser entre les « quartiers » et le reste du pays. Dans cette société où la pauvreté devient visible et comme irréversible, la propriété, et notamment celle du logement, est comprise comme une sécurité, une garantie, non seulement de situation économique mais aussi de légitimité sociale, voire citoyenne. La stigmatisation des banlieues devient le symbole d'inégalités profondes qui prendront par la suite des dimensions dépassant largement les questions économiques. Jusqu'à la fin du xx<sup>e</sup> siècle, nous avons assisté à ce basculement social de l'ascension légitime de tous vers l'écart impossible à combler entre les habitants. Le travail, vecteur de la justice sociale, est devenu de moins en moins protecteur et l'on a assisté aux fermetures massives de grandes entreprises industrielles qui ont entériné le changement de paradigme économique. C'est vraiment à la toute fin du siècle et au début du xxi<sup>e</sup> siècle que les effets de ces modifications sont apparus comme irréversibles.

Aux crises économiques et financières se sont alors ajoutés les crises politiques et écologiques puis les conflits militaro-religieux. L'alerte sur le réchauffement climatique, le gaspillage des ressources naturelles et les pollutions, sonnée dans les années 1970 sans qu'elle n'ait eu un grand écho social, est devenue de plus en plus crédible. Les scientifiques, les militants puis certains élus ont amené sur le devant de la scène publique toutes les difficultés engendrées par une exploitation démesurée des ressources naturelles étroitement liée au développement du capitalisme international. Le paroxysme de la modernité progressiste et technique a déstabilisé les opinions publiques internationales avec les crises de santé publique (vache folle et autres scandales), les risques majeurs (Tchernobyl, par exemple), les nouveautés technologiques (téléphonie, informatique) et rendu crédible le discours écologique. Ces difficultés ont alimenté par ailleurs la critique du système économique que les cracks boursiers retentissants ont fait apparaître sous un jour moins légitime. La confiance dans le travail comme moyen d'ascension sociale s'est délitée au rythme des fermetures industrielles et de la progression de la précarité. Le repli des sociétés riches sur leurs territoires, le rejet de la mobilité internationale des populations pauvres ont participé, enfin, à l'hostilité des populations se sentant stigmatisées et à leur engagement dans des idéologies du rejet des valeurs occidentales qui ont trouvé un terreau propice dans certaines mouvances religieuses.

Ces évolutions récentes caractérisent incontestablement le début du XXI<sup>e</sup> siècle et clivent radicalement un ordre social qui se voulait égalitaire. La nationalité, le travail, les revenus voire le lieu d'habitation divisent désormais les sociétés, non pas comme ça a toujours été plus ou moins le cas, par un fait de situation mais plutôt (et la nouveauté profonde est là) par l'idée qu'aucun pont n'est désormais praticable pour traverser les fossés creusés par les inégalités sociales. La confiance dans le politique, même sous les formes de la démocratie, s'estompé; l'école accentue les divisions sociales plus qu'elle ne les comble; le travail ne relève plus d'un droit à vivre essentiel, etc.

C'est dans le constat profondément négatif et désespéré de cette situation sociale que la propriété a perdu son rôle égalitaire et a commencé à être remise en question. La propriété privée n'est plus accessible à tous. La propriété publique n'est plus perçue comme garante du bien commun. Le modèle de la modernité s'effondre progressivement dans les interrogations idéologiques sur le devenir des sociétés occidentales et la propriété nous montre l'avancement de ces processus.

Dès les années 1980, mais en tant que précurseurs et utopistes, certains économistes dont la plus connue est certainement Elinor Ostrom, ont avancé l'idée que le commun devait reprendre le pas sur les individualismes forcenés du capitalisme triomphant. Le commun est conçu comme une alternative à la propriété privée qui permet un meilleur contrôle citoyen sur les biens publics mais pas comme un rejet de la propriété. Ce qui est avancé, c'est l'idée de formes alternatives à la propriété privée, c'est une façon de penser la propriété autrement. L'un des éléments essentiels de ces propositions est le démembrement du droit de la propriété en plusieurs droits distincts correspondant à des fonctions sociales différentes de la propriété : le droit d'accès, le droit de prélèvement, le droit de gestion, le droit d'exclure et le droit d'aliéner. C'est le triptyque républicain (*abusus, usus, fructus*) qui est remis en question, non la propriété. Les fonctions de la propriété sont en effet renouvelées aux yeux de ces chercheurs par les usages, les pratiques sociales, les évolutions technologiques, etc. Les outils informatiques, les valeurs immatérielles, les services relèvent des ressources dont il est pertinent de gérer le droit de propriété mais qui n'entrent pas sans difficulté dans les conceptions juridiques existantes. Cette analyse, reprise de nombreuses fois, connaîtra des suites très diverses mais dont on peut noter qu'elles vont toutes dans le sens d'une dislocation du droit de propriété. On a largement parlé de la nécessité de distinguer les droits d'usage des droits de la propriété privée, notamment dans les processus d'acquisition de biens. Et les exemples sont nombreux dans les pratiques de services ou d'abonnements très divers qu'utilisent largement nos sociétés. Cette remise en cause de la propriété a été avancée initialement à propos des ressources naturelles (notamment celle de l'eau) qui sont communes à tous les êtres humains

(voire à d'autres espèces) et dont l'appropriation pose des difficultés suffisamment importantes pour mettre à mal l'équilibre de la planète. Mais on connaît également des mouvements sociaux qui revendiquent le droit d'utiliser la terre pour une agriculture de survie contre le droit de la rente foncière. Les mouvements sociaux de la pauvreté en Andalousie par exemple, remettent sur le devant de la scène le problème millénaire de la tenure d'Ancien Régime.

Un autre aspect est également avancé qui déstabilise la propriété privée dans sa dimension d'individualisme nécessaire, soubassement du capitalisme mais aussi de l'axiologie occidentale. C'est, à travers la notion de partage, la propriété collective en dehors du champ de la propriété publique qui est réinterrogée. Gérer en commun des espaces d'habitation dont le collectif des habitants est propriétaire n'est pas chose aisée dans un système de propriété très individualiste. Ces problèmes qui, dans la pratique de la vie quotidienne, ne sont certes pas nouveaux ont amené le droit à des contorsions parfois complexes mais ils deviennent maintenant suffisamment visibles, voire revendiqués, pour qu'ils posent question à notre modèle de la propriété. Les modèles mutualistes, dont la coopérative constitue l'un des fleurons, avaient connu des développements au début du xx<sup>e</sup> siècle, voire au lendemain de la seconde guerre mondiale, mais ils ont été très largement réactivés au xxi<sup>e</sup> siècle aussi bien dans le champ de l'entreprise que dans celui du logement. Par ailleurs, les difficultés sociales qui limitent les possibilités d'accession à la propriété pour une partie conséquente de la population ont également amené à tenter de repenser une dissociation entre propriété du foncier et propriété du bâti, en réactivant par exemple le droit d'emphytéose.

Enfin, on ne peut ignorer qu'une part de plus en plus importante de la jeunesse internationale rejette totalement la propriété dans sa forme républicaine. Les mouvements du type des *Anonymous*, non seulement parce qu'ils exercent leurs activités dans le monde virtuel d'internet mais surtout parce qu'ils s'incarnent dans des pratiques nécessairement collectives, transversales, cumulées où toute chefferie personnelle est proscrite, contestent frontalement le modèle de la propriété privée. Proches de cette logique sont les manifestations politiques des *Indignados* qui travaillent la société profondément, même s'ils n'émergent pas dans des rapports de pouvoir habituels. Dans la même mouvance, se trouve la contestation plus ou moins radicale du droit de propriété au nom d'un droit à la vie qui s'imposerait prioritairement. Pour survivre, principe premier du droit, il peut être légitime de s'approprier le bien d'autrui, comme de la nourriture ou un logement par exemple. Cette contestation du droit au nom d'une morale supérieure n'est pas étrangère au droit mais les pratiques fréquentes depuis quelques années du squat qui nient la propriété privée au nom de l'usage nécessaire des biens pour ceux qui en ont besoin, prennent des formes de plus en plus

militantes qui tendent à dépasser la seule nécessité de survie au nom d'une conception philosophique humaniste souvent proche des mouvements anarchistes.

À nouveau, entre un libéralisme individualiste et un totalitarisme socialiste, une voie essaie de se dessiner qui n'est pas celle de la sociale démocratie du solidarisme ou des mouvements autogestionnaires mais celle du rejet de la démocratie représentative au profit d'une démocratie directe.

La propriété, on le voit, est un fil rouge éclairant pour essayer d'analyser les pratiques sociales contemporaines qui, non encore figées dans une idéologie contrainte, se présentent souvent comme des errements sans lien. Des pratiques *New Age*, à celles du squat, des logiques économiques de services à celles de la propriété coopérative, d'un partage généreux accepté à la gestion collective d'une entreprise coopérative, il n'est pas simple de saisir le cheminement qui nous fait sortir du paradigme de la modernité. Il est encore bien plus complexe d'analyser les modèles en train de naître car, à l'évidence, la force économique, sociale et politique de la modernité subsiste et domine les pratiques internationales. La science demeure une référence légitime pour l'interprétation du monde et la démocratie représentative un modèle pour lequel on ne voit pas d'alternative crédible. Cependant, la philosophie qui sous-tendait ces modèles s'effrite de plus en plus et se trouve contestée de façons très diverses. Or l'un des éléments majeurs du droit de la modernité est celui de la propriété et il nous donne l'opportunité de repenser ses formes et ses bases. C'est précisément l'objet des textes qui suivent que de donner quelques éléments d'analyse et de réflexion pour, en rapportant les évolutions actuelles de la propriété, nous aider à penser le changement paradigmatique de notre temps.

## Références bibliographiques

- CASTEL Robert, HAROCHE Claudine, 2001, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Paris, Fayard.
- CONSTANT Benjamin, 1806, *Principes de Politique*, Paris, Hachette (1997).
- DONZELOT Jacques, 1994, *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Seuil.
- FURET François, 1988, *La Révolution 1814-1880*, t. 2, Paris, Hachette.
- KROPOTKINE Pierre, 1909, *La grande révolution 1789-1793*, Paris, Stock.
- TOCQUEVILLE (de) Alexis, 1893, *Souvenirs*, 2<sup>e</sup> partie, IV, œuvre posthume, Paris, Calmann-Lévy.